

Lettre ouverte à Monsieur Olivier MARIEE, Directeur des activités Epargne et Wealth management chez AXA France.

Cher Olivier,

C'est avec une très grande déception que j'ai appris, par SMS en provenance des adhérents de La Compagnie des CGPI présents à votre séminaire, puis par la Presse, votre "OPA" sur MANYMORE, de Pierre-Laurent FLEURY, progiciel d'agrégation des données. Non pas parce que j'aurais souhaité adhérer à ce Comité de « déontologie » (sic), mais parce que j'ai été écarté des entretiens que vous avez eu avec les trois autres associations. Et cela au nom d'un prétexte mensonger, diffamatoire et imbécile, prononcé lors du débat dont vous étiez pourtant le principal invité. Déception d'autant plus grande que c'est l'ensemble des conseillers de 300 cabinets membres de notre association, dont nombre de vos partenaires, qui ont été méprisés, de même que les utilisateurs actionnaires de CGP SOFT CORP, eux aussi pour beaucoup vos clients.

Pour mémoire, ceci est d'autant plus vexant pour mes confrères que La Compagnie est reconnue par tous ceux qui s'intéressent sincèrement à notre profession comme la plus intègre, la plus proche de la déontologie et notamment de la Loi de sécurité financière de 2003. Elle est aussi la plus sélective et celle qui se bat pour écarter et dénoncer les voyous qui polluent l'image de notre profession. C'est ainsi que vous m'avez remercié publiquement (table de douze) lors d'un récent dîner Théma dit de VIP, pour avoir évité à AXA de se fourvoyer avec ARISTOPHIL et que je vous ai alerté sur l'utilisation du nom de votre maison par un escroc après qu'il se soit illustré en ruinant quelques centaines de clients avec des panneaux solaires.

Le prétexte débile évoqué par P.L FLEURY a été le risque de conflit d'intérêt parce que j'utilise et suis actionnaire d'un autre progiciel. Pourtant votre maison devrait être la dernière à me suspecter et plus particulièrement à laisser courir un tel bruit imbécile. Fleury est égal à lui-même, mais vous ! Votre établissement me connaît d'autant mieux que j'ai été son premier apporteur historique pour le contrat CORALIS, dès 1993, détenant les contrats 700001 et 700002. Ceci était répété par vos collaborateurs dans presque tous les séminaires et encore pour la grande manifestation de vos 20 ans, en 2013 ! J'ai aussi présenté les autres premiers CGPI, puis toute l'UCPI de l'époque (combien de cabinets ?). J'ai convaincu les responsables de THEMA de porter les rétrocessions de 0,80% à 1%, pour qu'elle puisse rétrocéder 0,50% au lieu de 0,30%. Je crois avoir été quelque peu dans la réussite du démarrage de THEMA. J'ai continué jusqu'à aujourd'hui, vous recommandant auprès de tous les entrants dans le métier, vous confiant aussi la majorité de mes nouveaux contrats, malgré les déceptions qui se succédèrent au fur et à mesure de la rectification de vos conventions à votre seul profit (support euros à deux vitesses, niveau des rétrocessions). J'appartiens pratiquement chaque année aux 25 cabinets que vous dites VIP Théma. Je ne terminerai pas sans rappeler mes nombreuses interventions, voire mes participations à vos travaux de réflexions, qui vous ont permis d'évoluer depuis plus de 20 ans en matière administrative. Vos collaborateurs le disent « Tu nous fais avancer ! », même s'ils peuvent parfois être agacés par mes "coups de gueule" quand il y a lourdeurs administratives ou mauvaises interprétations des lois par vos services.

Certes, je n'ai pas à m'immiscer dans la gestion de la vénérable et dynamique AXA et je ne conteste pas les services qu'elle a rendus aux CGPI. Mais l'ami de plus de 20 ans, votre

fidèle partenaire, se doit de vous dire que **vous commettez certainement une très grave erreur en vous lançant dans cette opération.** Permettez-moi, tout d'abord, de vous rappeler un certain historique dont vous n'êtes peut être pas très au fait.

1 Quand je fus expulsé de mon poste d'administrateur de la CIP en même temps que de l'UCPI, le groupement des groupements qui a un lourd passé dans la gestion de la Chambre, ce fut pour avoir dénoncé un certain nombre de failles dans la déontologie de l'association. Si toutes celles qui le purent furent corrigées, **il faut rappeler que l'une d'entre elles était déjà la tentative d'imposer aux CGPI la mise en place d'une société d'agrégation des données avec deux partenaires actionnaires, dont l'un voulait déjà lui aussi amortir les coûts d'un projet informatique laborieux et dispendieux.** Un troisième actionnaire était masqué au Luxembourg. Malgré mon exclusion, **les adhérents votèrent à deux reprises contre ce projet de leur association et de l'UCPI.** Il avorta. Ils avaient compris qu'il s'agissait d'utiliser leurs données les plus confidentielles au profit de Fournisseurs et de quelques individus. Motif : les sociétés de gestion ne savaient pas qui achetaient leurs OPCVM, les plates formes faisant écran.

2 La société STRATEGIE FINANCIERE (PDG : Thierry SANCHEZ), après avoir développé le progiciel PROGESTOR, a développé le progiciel AGREGA SOFT avec des capitaux détenus par deux partenaires, **dont déjà AXA,** et certains CGP ou groupements de CGP, avec l'idée de créer un coffre-fort collectif pour stocker les données des cabinets. Cette mainmise indirecte des assureurs sur les données des CGPI, là encore officiellement protégées par le coffre-fort, souleva un tel scandale qu'elle provoqua la quasi "mort subite" du progiciel, malgré les millions investis dans le projet. L'économie de la SSII tenait, entre autres, à la facturation des prestations assises sur les encours ou à un calcul qui s'en approchait. De nombreux cabinets (100, 200, ...?) ont malgré tout été clients-utilisateurs de cet outil, **non sans modifications personnalisées et protectrices de leurs données, pour les cabinets les plus importants, mieux avertis et bien connus.** L'autre assureur ayant abandonné, **AXA se trouva seul propriétaire de l'outil,** mais souhaita le conserver ... sans les clients, pour des motifs un peu semblables à ceux que vous avez énoncés lors de votre séminaire (disposer d'un outil). **AXA négocia la « cession »** de la clientèle d'AGREGASOFT à CGP-LAND qui devint ensuite MANYMORE, un certain nombre des clients historiques d'AGREGASOFT étant devenus entre temps actionnaires de CGP-LAND. **Maintenant, MANYMORE se vend à... AXA !!!**

Ces deux "péripiétés" nous font penser que cette opération risque d'être un fiasco et que vous vous tirez une balle dans le pied. Ce sur quoi n'ont pas attiré votre attention ceux qui vous ont poussé dans cette voie, pas plus qu'ils ne vous ont rappelé que les CGPI sont attachés à leur indépendance. Déjà, nombre d'entre eux font référence à la plate forme AXA Grande Bretagne où les CGPI sont attachés comme le chien à sa laisse par un quasi salariat. Tenus par les obligations du partenariat et demain par cet outil informatique qu'en sera-t-il des clients d'AXA France ? D'autres disent que Théma a besoin d'un outil informatique indépendant d'AXA pour se vendre. Bruit que nous ne soutenons pas mais sur lequel nous vous alertons. D'autre part, **nombre de nos Partenaires ne vont pas apprécier qu'AXA puisse s'accaparer les données de leurs propres clients,** et cela malgré l'ouverture promise. **Ce fut déjà le cas lors des deux tentatives évoquées. Nous ne sommes même pas sûrs que nos régulateurs voient d'un bon œil un projet qui, lui, respire à plein nez le conflit d'intérêt.** Et comment réagiront les clients qu'il faudra bien aviser, même s'ils ne sont pas eux-mêmes clients d'AXA ? Car il ne s'agit pas d'un progiciel pour les seules données AXA mais d'un outil qui regroupe tous les comptes, comptes titres, livrets, crédits, assurance vie,

produits divers et atypiques, avec des renseignements encore plus personnels qu'ils confient à un individu, leur conseiller choisi, mais pas à un établissement.

Tout cela parce qu'il fallait sauver le soldat Fleury à la demande de quelques présidents qui viennent aujourd'hui au secours de celui qu'ils honnissaient quand il se présenta par deux fois comme président de la CIP et qu'ils obligèrent à démissionner ?

L'éventuel conflit d'intérêt que j'aurais pu créer ? Que pouvait-il en être ? Voler la liste des clients ManyMore CGPI ? Elle est restreinte et les bataillons figurent dans les fichiers de l'ORIAS, dans tous les bons annuaires de la profession et les sites des associations. Il reste donc que **j'aurais pu voler, au profit de CGP Soft Corp, les fichiers et données financières des clients finaux, en étant membre du Comité de déontologie (re-sic) ?** Mais, dans ce cas, **cela veut dire que les trois représentants des autres associations peuvent faire de même !** Les CGPI apprécieront que **Fleury et vous-même n'ayez pas confiance dans ce magnifique collègue** qui va regrouper toutes les associations de CIF CGPI sauf la notre ! Plus sérieusement, il est évident que **ce Comité de déontologie (re-re-re-sic) n'aura aucun pouvoir**. Comment le pourrait-il si ces fameux représentants ne sont pas des informaticiens de très haut niveau autorisés à entrer dans les écritures informatiques ?

C'est pourquoi nous vous remercions de nous avoir écartés. Car vous honorez la Compagnie des CGPI de la plus belle distinction qui soit. Oui, nous sommes écartés parce que nous aurions pu dénoncer les franchissements de lignes et les réels conflits d'intérêt qui ne manqueront pas de surgir ou au minimum, parce que considérant nos informations « claires et non trompeuses », nous aurions démontré aux CGPI, qui sont pris pour des gogos, que cette commission c'est du vent et que nos **confrères ne seront que des faire-valoir**, pouvant simplement rajouter un titre de plus à leur carte de visite.

Les propos insultants d'un marchand voulant se sauver de la déconfiture, votre associé, taisent ce qu'est CGP SOFT CORP et quel pouvait être mon rôle. Oui, j'ai adhéré immédiatement au projet CGP Soft Corp quand il m'a été présenté par **des confrères appartenant à toutes nos associations, le seul progiciel fait pour les CGPI par des CGPI, mais surtout l'unique nous permettant de ne pas externaliser nos données**. Oui, j'y ai mis comme d'autres, dont des personnalités de la CIP, un capital significatif. **Mais quelque soit le montant d'actions que nous détenons, nous n'avons droit qu'à une voix. J'ai volontairement décliné toute responsabilité en son sein, justement pour ne pas polluer par une double casquette.** Et j'aurais volontiers laissé la place au Comité de déontologie (re-re-re-re-sic) à un membre de la Compagnie non administrateur et non utilisateur de CGP Soft Corp. **Peut-être même un adhérent de ManyMore.** Oui, j'ai immédiatement adhéré, parce que ce projet répondait à mon combat de 2003 contre un agrégateur qui externalisait les données les plus confidentielles des cabinets, ce qui est le cas de ManyMore mais pas de CGP Soft Corp. Quels que soient les actionnaires, peut-être même un partenaire, j'aurais adhéré si j'avais eu la certitude que la conservation des données restait dans le cabinet. Ce n'est pas le cas de ManyMore. Et puis cet autre avantage exceptionnel, le seul sur le marché : « Un progiciel fait par les indépendants pour les indépendants ». Comme il est curieux que ceux qui nous vantent le rassemblement des cabinets en regroupements, y compris pour faire face aux fournisseurs, n'aient pas la même logique pour les richesses les plus sensibles de nos entreprises : les données. Si les CGPI n'étaient pas « le nez dans le guidon », comme ils disent, suivistes et assez naïfs dans la gestion de leur devenir, **CGP Soft Corp, qui possède d'autres services incomparables, devrait être le premier progiciel de données pour les Indépendants.** Mais il est vrai que les mêmes "représentants" font un lourd lobbying pour l'étouffer (Presse

spécialisée, internet et blogs) et pour inciter les partenaires à ne pas transférer les données comme ils le font pour d'autres progiciels. La Compagnie est la seule à lui avoir permis d'intervenir dans ces AG ou prêter un coin de stand.

Ne retenez de mon message que la tristesse de voir une vieille amie de 22 ans s'égarer et jouer contre ses partenaires les plus fidèles. Et croyez que ce courrier ne m'est pas facile, y compris dpr le fait qu'il s'adresse à mon plus étroit partenaire.

Jean-Pierre RONDEAU

Président

La Compagnie des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants